

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

**Compte rendu de la rencontre du 21 mars 2024, 17 h
Au 150, rue Dalhousie, Québec**

Contenu :

Tableau des présences

Compte rendu de la rencontre du 21 mars 2024

Tableau des présences		
MEMBRES VOTANTS :	Carl Bouchard	Conseil de quartier Chutes-Montmorency
	Florian Burkhard	Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale
	Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale (Cap-aux-Diamants)
	Mélanie Levesque	Conseil de quartier de Maizerets
	Marjorie Ramirez	Conseil de quartier Vieux-Limoilou
	Éloïse Richard Choquette	Administration portuaire de Québec
	Alain Samson	Conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire
	Mario Tremblay	Conseil de quartier de Lairet
MEMBRES NON VOTANTS :	Philippe Charest-Gélinas	Administration portuaire de Québec
	Caroline Fleury	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
	Caroline Gates	Conseillère en environnement – Ville de Québec Division de la prévention et du contrôle environnemental
	Frédérique Lavoie	Coordonnatrice du CVAP
	Philippe Robert	Direction de la Santé publique – CIUSSS de la Capitale-Nationale
NON MEMBRES (INVITÉS) :	François Innes	Ville de Québec - Division de la prévention et du contrôle environnemental
	Maurice Moreau	Glencore
	Marie-Josée Poulin	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
	Amélie Rouleau	Glencore
ABSENTS :	Marie-Josée Asselin	Présidente du CVAP et Vice-présidente du comité exécutif Conseillère municipale (Loretteville-Les Châtelés)

Sujets	Discussions	Suivis
1. Mot de bienvenue		
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 21 mars 2024	L'ordre du jour du 21 mars 2024 est adopté sur proposition de Carl Bouchard, appuyé par Marjorie Ramirez.	
3. Adoption du compte-rendu du 18 janvier 2024	Le compte-rendu du 18 janvier 2024 est adopté, sur proposition de Mario Tremblay, appuyé par Florian Burkhard.	
4. Suivi d'information du MELCCFP	<p>Marie-Josée Poulin présente le plan de contrôle renforcé du MELCCFP pour le Port de Québec.</p> <p><u>Conclusions pour le nickel</u></p> <p>Zones abordées : Secteur de Beauport et ses environs et estuaire de la rivière Saint-Charles Le ministère utilise désormais les drones pour assurer un meilleur contrôle des zones portuaires. Les opérations sont majoritairement sous couvert, sauf lors du chargement et déchargement. Le nickel est envoyé ensuite à Sudbury, puis revient à Québec pour être stocké en attendant d'être envoyé en Norvège.</p> <p>Le concentré de nickel (pentlandite) est sous forme de poudre fine lorsqu'il arrive au Port de Québec (poudre légère plus difficile à contrôler). Lorsqu'il revient de son traitement à la fonderie, il est sous forme de petite gravelle.</p> <p>Le matte de nickel peut être humidifié à 1,5% grâce à un système de brumisation, mais pas le concentré, car sinon il relâche du soufre. Composition du matte : cuivre, cobalt, fer, soufre, autres métaux précieux</p> <p>Premiers constats du plan de contrôle renforcé mis en place depuis janvier 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 50 opérations réalisées au Port et dans les environs - 38 interventions conformes - 12 avis de non-conformité à 10 entreprises différentes (ne concernent pas le nickel) - 1 avis de non-conformité en lien avec le nickel à Glencore le 29 février 2024 	Présentation accessible ?

Campagne d'échantillonnage des matières transbordées au Port de Québec et au dépôt à neige à l'été 2022-2023

- Glencore est le seul opérateur à transborder des matières à forte teneur en nickel

Suivi du trafic maritime

- Entre avril 2022 et septembre 2023 : il y a une relation entre le cycle de navires accostés aux installations de Glencore et l'augmentation des concentrations de nickel mesurées dans l'air
- Lorsqu'on superpose les présences de l'Arvik, on constate une tendance à l'augmentation des concentrations (même si celles-ci ne dépassent pas la norme)

Q : L'ancienne norme était à 14 ng/m³, est-ce qu'on peut voir où ça se situe dans le graphique ?

R : C'est deux analyses différentes entre les PM₁₀ et PM_{2.5}, donc les données ne peuvent pas être analysées en fonction de l'ancienne norme.

Q : À quelle hauteur la norme est calculée en hauteur par rapport au sol ?

R : Les stations sont placées à des emplacements stratégiques et la norme est mise au point en fonction du niveau auquel elle sera mesurée. (Correction par mme Caroline Fleury suite à la rencontre : Les analyses restent les mêmes mais le ministère travaille avec la nouvelle norme.)

Pour les dépassements de janvier et décembre, des avis de non-conformité ont été émis à Glencore. Compte tenu des constats du rapport (signature du type de nickel, présence du bateau à quai), le MELCCFP a demandé à Glencore de réaliser des interventions pour réduire les émissions de nickel lors des opérations de transbordement.

Q : Comment peut-on déterminer d'où viennent les émissions de nickel ?

R : Le MELCCFP fait affaire avec des laboratoires externes pour identifier la substance retrouvée lors des échantillonnages. La méthode retenue est la microscopie électronique à balayage. Cela permet d'identifier la signature chimique des substances, la pentlandite dans le cas des installations portuaires de Glencore.

Q : Est-ce qu'il y a des traces d'arsenic dans les substances recueillies ?

R : Ça n'a pas ressorti lors de l'analyse, surtout du soufre et du fer, du cuivre et du cobalt ont été identifiés lors des analyses.

	<p>Q : Pourquoi est-ce qu'il y a un délai avant que le MELCCFP apprenne qu'il y avait eu des dépassements? Pourquoi le bris d'équipement n'a pas été signalé?</p> <p>R : Glencore apprend les dépassements au fur et à mesure que les analyses sont réalisées.. Le bris a été signalé en novembre au CVAP. Le ministère met à jour les graphiques sur son site web aux trois mois. La Ville de Québec a aussi maintenant une page sur son site web qui présente les données du nickel dans les particules respirables (nickel-PM10).</p> <p>Ville de Québec : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/air/qualite.aspx</p> <p>Port de Québec : https://www.portquebec.ca/on-sengage/on-prend-soin-de-notre-milieu/gestion-en-continu-de-la-qualite-de-lair</p> <p>MELCCFP : https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/reseau-surveillance/graphiques.asp?nom_contaminant=O3&station=03006</p>	
<p>5. Nouvelles de Glencore</p>	<p><u>Période d'échange avec les représentants présents</u></p> <p>Q : Est-ce que les baisses de prix du nickel (qui ont baissé de moitié) vont affecter les investissements de Glencore en environnement?</p> <p>R : Glencore est accrédité pour la norme ISO 14001, il y a donc des exigences qui doivent être respectées peu importe les budgets. La stratégie utilisée est plutôt de procéder à un gel d'embauches.</p> <p>Q : Est-ce qu'Arrimage Québec est accrédité ISO 14001 ?</p> <p>R : Oui</p> <p>Q : Peut-on avoir un tableau de tout l'échantillonnage effectué par station par le ministère, la Ville et le Port en comparaison avec les présences de navires ?</p> <p>R : L'information existe, il faudrait prendre le temps de faire la présentation graphique.</p>	
<p>6. Suivi d'information de l'APQ</p>	<p><u>Bassin Louise</u></p> <p>M. Bouchard fait part de ses observations sur la couverture de glace au bassin Louise, qui était de 10 pouces à certains endroits et presque complètement fondue ailleurs. Il s'avère que le Port procède parfois à des opérations de circulation de l'eau à grand débit pour éviter la formation de glace pour protéger les</p>	<p>Suivis APQ prochaine rencontre : Dépassement du 28 décembre (APQ)</p>

	<p>infrastructures. M. Bouchard suggère que l'équipement pourrait être utilisé pendant l'été pour éviter la formation d'algues plutôt que de recourir à des herbicides.</p> <p><u>Communication avec Glencore</u></p> <p>Le Port signale aux membres du CVAP que le 28 décembre 2023, un incident lié à l'équipement a fait en sorte que des émissions de nickel ont été rejetées à l'extérieur du dôme. La situation a été signalée rapidement au Port et au ministère.</p> <p>Le 9 février, à la station de la 3^e avenue, le Port a constaté un dépassement (résultat de 100 ng dans les PM10 pour le concentré). Les données sont en train d'être analysées et plus d'informations pourront être présentées la semaine prochaine.</p> <p>Q : Est-ce qu'on sait s'il y avait un bateau à quai cette journée-là? R : Le Port indique ne pas avoir les informations à ce stade. Mme Poulin mentionne qu'elle croit que le bateau était présent à sa connaissance.</p> <p><u>Signalements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 16 signalements reçus depuis le 1^{er} janvier - Un peu plus d'activité fin février, début mars - Activités dans le secteur Anse-au-foulon qui émettaient davantage de bruit, le Port est en recherche de solution avec l'opérateur - Enjeux d'accessibilité par rapport à la neige. Des interventions ont été réalisées pour assurer la circulation des piétons dans le secteur du Strom Spa. - Éclairage de bateau : le suivi est fait avec la capitainerie. <p>Q : Est-ce que des plaintes ont été reçues par rapport aux conteneurs ? R : Non, le suivi a été fait et il y a eu une diminution au niveau de la hauteur. Des suivis ont également été fait par rapport à l'étude sur le camionnage.</p> <p>Q : Mme Coulombe-Leduc signale que des plaintes lui ont été transmises concernant la lumière dans le secteur du Strom Spa. Les lumières resteraient allumées la nuit, est-ce qu'il pourrait y avoir une confusion avec la lumière des bateaux ? R : Les bateaux dont le Port faisait mention étaient situés dans le secteur Anse-au-Foulon. Un suivi sera fait avec le Strom Spa pour voir si la problématique a réellement été réglée.</p>	<p>Éclairage au Strom Spa Électrification des quais</p>
--	--	--

	<p>M. Samson indique que le problème n'est pas réglé et que ses concitoyens font part d'un problème d'éclairage à cet endroit. Il faudrait que les lumières soient tamisées la nuit.</p> <p>Q : Pour les conteneurs, est-ce qu'il y a eu de plaintes pour le bruit en provenance des condos Mérici ? R : Oui, les plaintes provenaient des Jardins Mérici. Le Port investigate actuellement. Il y a eu des signalements concernant les trains et le déchargement des wagons. Cependant, moins de signalement à ce sujet ont été reçus depuis janvier.</p> <p>Q : Les conteneurs sont moins élevés, mais la demande était de regarder avec QSL comment mieux répartir les conteneurs sur le site pour éviter la création de « murs » de conteneurs. R : Cet aspect a été réfléchi. QSL devait se départir de certains conteneurs. Le Port va effectuer un suivi pour s'assurer que QSL est vigilant à ce sujet.</p> <p>Q : Est-ce qu'on peut utiliser les freins Jacob en milieu urbain ? R : Oui, en situation d'urgence seulement. Il y a sûrement un problème mécanique si un camion utilise les freins d'urgence en milieu urbain. Le Port spécifie ne pas avoir de pouvoir légal pour intervenir en ce sens. La demande a été faite de faire de la sensibilisation auprès des camionneurs.</p> <p><u>Transaction avec QSL et Rabaska</u> Un actionnaire a vendu ses parts de l'entreprise à la Caisse de dépôt, ce qui crée un léger changement dans la gouvernance, mais qui n'implique pas de changements sur le territoire. L'entreprise conserve son siège social à Québec. Le Port avait aussi une option d'achat des terres Rabaska à Lévis, mais le gouvernement a choisi de devenir acheteur. Peu d'informations sont connues à ce moment. Il n'y a pas de lien entre les deux opérations.</p> <p>Q : Est-ce qu'il y a eu des suivis pour l'électrification des quais ? R : Ce sera un point à traiter spécifiquement dans une prochaine rencontre.</p>	
7. Questions des membres	<p>Les questions soumises par les membres ont été répondues dans les points précédents.</p> <p>Le dépassement du 16 novembre est toujours en investigation.</p>	
8. Plan d'action du CVAP	<p>Une ébauche de plan d'action a été soumise aux membres. Les objectifs reprennent ceux qui sont indiqués dans le règlement administratif du CVAP. Marjorie a également soumis un échéancier pour le suivi des</p>	<p>Envoyer un Doodle pour les membres</p>

	recommandations du GTCA et du rapport MEMS. Un Doodle sera envoyé aux membres pour avancer le plan d'action.	qui souhaitent participer à l'élaboration du plan d'action.
9. Varia	<p><u>Dépôt du rapport sur le camionnage</u> M. Samson dépose formellement le dépôt du Conseil de quartier Vieux-Québec—Colline parlementaire—Cap-Blanc sur le camionnage. Il a déjà été déposé au Port.</p> <p><u>Départ de M. Alain Samson</u> Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que M. Alain Samson quitte la présidence du Conseil de quartier Vieux-Québec—Colline parlementaire—Cap-Blanc. Il quittera donc son siège au CVAP, dans lequel il s'implique depuis 2012, c'est-à-dire depuis le tout début des activités. Mme Coulombe-Leduc remercie et félicite M. Samson pour son implication au sein du CVAP.</p> <p>M. Samson annonce que M. Jocelyn Gilbert prendra sa place au sein du CVAP à partir de la prochaine rencontre.</p>	
10. Fin de la rencontre	Levée de la rencontre.	